

# Compte rendu de la séance du lundi 15 avril 2024

Convocation du 09 avril 2024

## Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
- Budgets 2024 : Commune, Eau et Assainissement, Réseau de Chaleur
- Dissolution du SMEMAB : Syndicat Mixte d'Exploitation du Mini-Car Anglès-Brassac
- Questions diverses

**Présents :** Alain BARTHES, Georges MEROU, Pierre MOURET, Christophe BASTIE, Robert PASSEPORT, Jérôme JOUGLA, Richard MARTINS, Frédéric MOURALIS, Valérie SIRVEN, André JULIEN, William AMOURETTE

**Absents avec procuration :**

**Absents excusés :**

**Absents :** Christiane LAFFAILLE, Agnès SICARD

Secrétaire de la séance : Monsieur Georges MEROU

**Validation du Procès-Verbal du 25 mars 2024 : VOTE : 11 Pour**

*Arrivée de Madame Agnès Sicard à 20h10*

## Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales 2024 (DE 2024\_019)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune, il précise que sa proposition a été validée par la commission finance réunie le 9 avril dernier.

Il indique, de plus, que les bases d'imposition 2024 ont été augmentées de 5.5% par les services de l'état.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu les débats du conseil municipal lors de la commission finance réunie le 9 avril 2024 dédiée aux budgets 2024,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les taux d'imposition en 2024 à :

Taxes foncières sur les propriétés bâties : .....48.47 %

Taxes foncières sur les propriétés non-bâties : .....80.02 %

Taxes d'habitation sur les résidences secondaires : ...10.23 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

### **Budget Primitif Commune 2024 ( DE 2024 020)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal depuis le 1er janvier 2023,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement : 974 403 €

En section d'investissement : 199 002 €

Section Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	351 610 €
012	Charges de personnel	409 293 €
014	Atténuation de produits	34 153 €
65	Autres charges de gestion courante	84 324 €
66	Charges financières	28 105 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	100 €
023	Virement à la section d'investissement	66 818 €
<b>TOTAL</b>		<b>974 403 €</b>

Section Investissement		
Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
16	Emprunts, Remboursement caution	74 400 €
20,21,23	Programmes d'investissements	74 000 €
20,21,23	Rar sur programmes	36 502 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	14 100 €
<b>TOTAL</b>		<b>199 002 €</b>

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	46 570 €
70	Produits services, ventes diverses	108 457 €
73	Impôts et taxes	365 510 €
74	Dotations et participations	355 869 €
75	Revenus des immeubles	68 637 €
76	Produits financiers	24 052 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €
77	Produits spécifiques	500 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	20 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 788 €
<b>TOTAL</b>		<b>974 403 €</b>

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
13	Subventions d'investissement	16 526 €
13	Rar sur programmes	15 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 423 €
165	Cautionnements reçus	260 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	35 601 €
27	Autres immobilisations financières	48 374 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	10 000 €
021	Virement de la section fonctionnement	66 818 €
<b>TOTAL</b>		<b>199 002 €</b>

### Investissement détaillé par opérations Budget Commune

#### Rappel Restes à Réaliser :

Dépenses d'investissement : 36 502 € :

- 26 902 € Programme 380 Restaurant
- 9 000 € Programme 379 Réseaux électriques
- 600 € Programme 306 Acquisition matériel

Recettes d'investissement :

- 15 000 € : Programme 380 Restaurant (Solde DETR et FDC)

#### 306 : Acquisition matériel : Total 2 600 €

- RAR Tablette service technique..... 600 €
- Matériel outillage technique ..... 2 000 €

**321 : Signalisation :**

- Panneaux de signalisation.....3 000 €

**378 Acquisition terrain**

Terrain Hameau Forestier/Terrains Section de  
Commune..... 11 000 €

**379 Réseaux électriques**

RAR Extension électrique Impasse des Chalets..... 9 000 €

**380 Acquisition Restaurant**

**Dépenses : 69 902 €**

RAR Menuiseries restaurant.....26 902 €

Dépenses travaux 2024.....43 000 €

**Recettes : 31 526 €**

RAR Subventions .....15 000 €

Solde Subventions DETR + FDC.....16 526 €

**382 Cimetière la Souque**

Extension du cimetière.....15 000 €

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

**Budget Primitif Eau et Assainissement 2024 (DE 2024 021)**

Vu les articles L 2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 soumis au vote par nature,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif Eau et Assainissement pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement : 159 827 €

En section d'investissement : 335 529 €

Section Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	64 573 €
014	Atténuation de produits	11 686 €
65	Autres charges de gestion courante	- €
66	Charges financières	8 783 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €
68	Dot déprec, actifs circulants	500 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	72 285 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
022	Dépenses imprévues	- €
<b>TOTAL</b>		<b>159 827 €</b>

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
70	Produits services, ventes diverses	109 365 €
75	Autres produits de gestion courante	2 450 €
78	Reprise amort, dépréciation et provisions	420 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 784 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 808 €
<b>TOTAL</b>		<b>159 827 €</b>

Section Investissement		
Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
16	Emprunts et dettes	19 591 €
20,21,23	Restes à réaliser sur programmes	135 000 €
20,21,23	Programmes d'investissements	148 154 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 784 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	- €
<b>TOTAL</b>		<b>335 529 €</b>

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
13	Restes à réaliser subvention	50 000 €
13	Subventions d'investissement	113 536 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 800 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	72 285 €
021	Virement de la section fonctionnement	
001	Solde d'exécution positif reporté	89 908 €
<b>TOTAL</b>		<b>335 529 €</b>

## Investissement détaillé par opérations Budget Eau & Assainissement

### Pour rappel Restes à Réaliser :

Dépenses d'investissement : 135 000 € : Programme 119 Réseaux

Recettes d'investissement : 50 000 € : Programme 119 Réseaux (Acomptes Agence Adour Garonne et Département du Tarn)

<b>119 : Réseaux : Total prévu</b> .....	<b>168 154 €</b>
Etudes Cet Infra : solde Schéma directeur eau potable.....	<b>34 073 €</b>
Mise en place des compteurs de sectorisation.....	<b>78 830 €</b>
Diagnostic Territorial + Analyses CVM.....	<b>24 076 €</b>
<b>Total :</b> .....	<b>136 979 €</b>

<u>Factures mandatées au premier trimestre</u> :.....	32 037 €
<i>Chambre des vannes</i> .....	6 154 €
<i>Etudes Schéma d'eau potable</i> .....	3 115 €
<i>Mise en place compteurs sectorisation</i> .....	22 768 €

**Total : 136 979 € + 32 037 € = 169 016 €**

**Recettes :**

Département du Tarn : Solde Subvention Réseaux Schéma eau potable :.....	27 820 €
AEAG Solde Subvention Schéma eau + compteurs.....	46 364 €
CD81/AEAG Diagnostic territorial +CVM.....	15 032 €
Total recettes Programme 119 :.....	89 216 €

**129 Station Epuration La Souque : Création d'une station de type filtre planté de roseaux 45 Eqh**

<u>Total prévu</u> :.....	89 000 €
-Etudes et Maîtrise d'œuvre.....	11 000 €
-Estimation travaux .....	78 000 €
-Subvention CD81+ AEAG.....	70 456 €

**131 Station Eau Potable**

<u>Total prévu</u> .....	15 000 €
-Modification CO2.....	9 354 €
-Mesure conductivité sortie réservoir.....	3 168 €
-Fourniture Malette d'analyse portable PH et chlore.....	732 €

**132 Réduction eaux claires parasites STEP ANGLES**

<u>Total prévu</u> :.....	11 000 €
Etudes CET INFRA :.....	10 080 €

Subvention AEAG Etude réduction eaux claires parasites STEP :.....1 764 €

Subvention CD81 Etude réduction eaux claires parasites STEP :.....2 100 €

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

### **Budget Primitif Réseau de Chaleur 2024 (DE 2024 022)**

Vu les articles L 2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du réseau de chaleur, Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 soumis au vote par nature,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif Réseau de chaleur pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement : 131 206 €

En section d'investissement : 30 087 €

<b>Section Fonctionnement</b>			<b>Section Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>			<b>Dépenses</b>		
Chapitres	Libellé	Propositions	Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	100 500 €	001	Solde d'exécution négatif reporté	3 720 €
65	Autres charges de gestion courante	110 €	16	Emprunts et dettes	11 597 €
66	Charges financières	4 128 €	20,21,23	Restes à réaliser sur programmes	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 126 €	20,21,23	Programmes d'investissements	- €
023	Virement à la section d'investissement	4 242 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 770 €
68	Dotation dépréciation actifs circulants	100 €	<b>TOTAL</b>		<b>30 087 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>131 206 €</b>			

  

<b>Recettes</b>			<b>Recettes</b>		
Chapitres	Libellé	Propositions	Chapitres	Libellé	Propositions
70	Produits services, ventes diverses	84 475 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 126 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 770 €	021	Virement de la section fonctionnement	4 242 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	31 961 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 719 €
<b>TOTAL</b>		<b>131 206 €</b>	13/110	Reste à réaliser Subvention	- €
			13/110	Subvention d'investissement	- €
			<b>TOTAL</b>		<b>30 087 €</b>

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de grosses réparations sont en cours sur la chaudière. Monsieur Pierre MOURET précise qu'il y a eu 3 à 4 semaines d'attente pour la livraison des différentes pièces. Le chariot de grille a été endommagé faute d'entretien durant de nombreuses années, il précise que certaines conduites n'avaient jamais été ramonées. Des sondes seront mises en place également pour améliorer le fonctionnement.

Il informe aussi l'assemblée que l'entretien annuel sera effectué par un autre prestataire, la société COMPTE étant dans l'incapacité de mettre à disposition des techniciens pour effectuer les réparations urgentes souhaitées et ne proposant qu'une seule journée d'entretien pour la chaudière alors qu'après vérifications, il s'avère que 5 jours de travail sont nécessaires pour effectuer une révision complète.

Monsieur PASSEPORT demande si le prix des plaquettes forestières a été révisé.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de la fourniture de plaquette livrée n'a pas augmenté depuis plusieurs années et qu'elle est de bonne qualité.

Monsieur MOURET précise que la capacité du silo est limitée à 50m<sup>3</sup>. Il est primordial de créer un espace de stockage abrité pouvant contenir plus de fournitures. Sans cette première étape, il sera impossible de négocier le tarif.

Madame SIRVEN demande si des personnes souhaitent se raccorder au réseau communal.

Monsieur MOURET indique qu'il a reçu des sollicitations mais il faut attendre les résultats du bureau d'étude. Il précise également que la chaudière fioul n'a pas la capacité souhaitée pour prendre le relais en cas de panne si de nouveaux branchements sont créés.

### **Dissolution du SMEMAB Syndicat Mixte d'Exploitation du Mini-Car Anglès Brassac (DE 2024 023)**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SMEMAB en date du 23 janvier 2024 décidant la dissolution du Syndicat Mixte.

Où l'exposé, le Conseil Municipal :

- **Vu** l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit les conditions de dissolution d'un syndicat de communes ;
- **Vu** l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de liquidation du syndicat de communes ;
- **Vu** la délibération du Comité Syndical du SMEMAB du 23 janvier 2024 initiant la dissolution du Syndicat Mixte et proposant les modalités de cette dissolution à délibérer par chaque conseil municipal ;
- **Après en avoir délibéré**, à la majorité des membres :
  - **APPROUVE** la dissolution du SMEMAB ;
  - **VALIDE** la clé de répartition entre les communes adhérentes de la trésorerie disponible et des excédents budgétaires de fonctionnement tels que mentionnés dans la délibération du SMEMAB en date du 23 janvier 2024 annexée ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11 / Abstentions : 1 / Contre : 0



Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un dossier à l'ordre du jour, il s'agit de la révision du tarif du gîte communal pour les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire.

### **Révision du tarif du gîte des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ( DE 2024 024)**

Monsieur le Maire rappelle que le tarif du gîte communal Saint-Jacques de Compostelle a été révisé par Délibération DE 2023 054 le 9 octobre 2023.

Il rappelle que le tarif a été fixé à 15 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le but de faciliter l'encaissement de la taxe de séjour associé à chaque nuitée, il est proposé d'arrondir le tarif à l'euro supérieur soit 16€.

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Castres en date du 10 juin 2021 pour l'institution de la régie de recettes communale pour la gestion du gîte des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle,

Vu la délibération DE 2023 054 du Conseil Municipal du 9 octobre 2023,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer le tarif de la nuitée du gîte communal accueillant les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à 16 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- **PRÉCISE** que la durée de séjour dans le gîte ne peut excéder une nuit.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

### **Questions diverses :**

Monsieur AMOURETTE demande des informations sur le dossier Bourg Centre.

Monsieur le Maire indique que le contrat est signé et que le PETR souhaite connaître les programmes sélectionnés. Il précise qu'une réunion sera organisée prochainement avec leur service afin de se positionner et d'étudier les subventions qui pourront être octroyées.

*La séance a été levée à 21h15*